

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N° : 24**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le 30 juillet à 18h le Conseil Municipal de la commune d'Oulles en Oisans, dûment convoqué le 24 juillet 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

**Présents :** GIRARD Stéphane, CORRENOZ Clotilde, NICOLUSSI Maurice, BOS Edouard, HUSTACHE Patrick, PARISET Marc,

**Absents :** JORCIN Michel

Mme CORRENOZ Clotilde a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Demande d'aide au titre de la mesure 07.61 du programme de développement rural Rhône Alpes intitulée « mise en valeur des espaces pastoraux »**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'engager pour l'aménagement des alpages les travaux suivants :

Réfection de la toiture et des huisseries du chalet du carrelet

Le programme de ces travaux, dont le cout éligible est estimé à 61 157 euros ; sera inscrit au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'engager cette opération et sollicite à cette fin une aide financière la plus élevée possible, conformément au plan de financement de la demande d'aide et dans la limite des taux de financement autorisés, auprès des différents bailleurs :

Europe- conseil régional Rhône Alpes- Autres

Le Conseil Municipal sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires de la demande de subvention en faveur du pastoralisme volet aménagement pastoral.

**Le Maître d'ouvrage s'engage à conserver la vocation pastorale des travaux engagés pendant au moins 10 ans et à se soumettre aux contrôles y compris sur place**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme



LE Maire,  
GIRARD Stéphane

